

Communiqué de presse

AD 2021: une politique climatique efficace au lieu d'une loi sur le CO₂ coûteuse

L'Association suisse des transports routiers ASTAG veut continuer à améliorer le bilan environnemental et climatique du transport routier. A cet effet, l'AD de cette année, qui a eu le plaisir d'accueillir la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, a adopté à l'unanimité la résolution «Politique climatique efficace» dont l'objectif consiste à réduire de 50 % d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre de la branche par rapport à 1990 grâce des mesures volontaires, et à les diminuer à long terme de manière significative.

Aujourd'hui déjà, le transport de marchandises et de personnes roule «proprement». Grâce à la modernisation constante du parc des véhicules, plus de 94 % des tonnes/kilomètres sont réalisées par les camions les plus modernes des normes EURO 5 et 6. En outre, de plus en plus de camions avec entraînements alternatifs (électricité, hydrogène, GNC/CNL, biogaz) sont utilisés, avec, pour résultat positif, une diminution à presque zéro des émissions polluantes. La part du trafic lourd aux émissions totales de CO₂ de la Suisse représente un peu moins de 5 %.

Dans une prochaine étape, l'Association suisse des transports routiers ASTAG compte sur l'industrie du transport routier pour que celle-ci renforce encore son engagement en faveur de l'environnement et du climat. Lors de l'assemblée des délégués 2021 – qui s'est tenue virtuellement pour la première fois dans l'histoire de l'association – la résolution «Politique climatique efficace» a été adoptée. L'ASTAG et ses membres s'engagent ainsi clairement à continuer à améliorer le niveau des émissions du transport routier. «Notre branche a déjà fait énormément pour des transports les plus écologiques possibles en investissant volontairement des milliards afin de moderniser les flottes de véhicules», a souligné le président central de l'ASTAG et conseiller aux Etats Thierry Burkart devant la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui a délivré un message de bienvenue, ainsi que devant les quelque 120 délégués: «Maintenant, nous renforçons encore notre engagement commun!»

Vers le succès grâce à des mesures efficaces

L'objectif concret consiste dans un premier temps à réduire de 50 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 les émissions de gaz à effet de serre dans le transport de marchandises et de personnes sur route, et de manière significative à long terme. Pour ce faire, on table sur des mesures volontaires raisonnables, judicieuses et efficaces. Selon le principe de l'engagement volontaire, les économies de CO₂ doivent être réalisées au niveau des véhicules (systèmes de propulsion alternatifs), de la consommation de carburant (EcoDrive, systèmes d'assistance à la conduite), de l'exécution des ordres de transport (optimisation de la planification des tours et de l'utilisation des capacités), et des infrastructures (p.ex de l'énergie produite par des

installations photovoltaïques). La résolution entrera en vigueur le 1^{er} juin 2021 et Thierry Burkart est convaincu que la branche apportera ainsi une contribution importante et efficace en faveur de l'environnement et du climat: «Nous agissons de manière active et efficace – alors que d'autres milieux se contentent de stigmatiser le transport routier de façon totalement injustifiée!»

Par contre, l'ASTAG se prononce clairement contre la loi sur le CO₂ soumise à la votation populaire le 13 juin 2021. Ce projet de loi qui, ne présente aucune utilité, entraînera par contre des coûts massifs pour l'économie et la population. De plus, l'argent attribué par le peuple il y a seulement quatre ans, soit le 12 février 2017, au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA devrait être détourné en faveur d'un nouveau «Fonds pour le climat ». L'ASTAG s'oppose clairement à ce détournement abusif des montants attribués à la route.

Elections au sein du comité de gestion

Selon l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de cette année, Richard Huber et Nils Planzeront été réélus au sein du comité de gestion de l'ASTAG.

Pour de plus amples informations:

André Kirchhofer
031 370 85 21

Berne, le 6 mai 2021